



AVIS CONSEIL GENERAL

Séance du 22.01.25

Réuni en séance le 22 janvier 2025, en présence de 58 membres, le Conseil général a pris les décisions suivantes :

1. Il a élu les membres du Bureau du Conseil général :
 - Président : M. Julien Vaudan 50 voix pour
7 bulletins blancs
1 voix éparse
 - Vice-président : M. Guillaume Amos 47 voix pour
7 bulletins blancs
4 voix éparses
 - Secrétaire : Mme Emily Vaudan 54 voix pour
3 bulletins blancs
1 voix éparse
 - Membre scrutateur : Mme Tora Löff 51 voix pour
6 bulletins blancs
1 voix éparse
 - Membre scrutateur : M. Christophe Vaudan 38 voix pour
17 bulletins blancs
3 voix éparses
2. Il a nommé, à l'unanimité, ses 5 commissions permanentes et sa commission ad-hoc ainsi que leurs compositions.
3. Il accepte, à l'unanimité, le crédit supplémentaire pour la réfection du lit et des berges du torrent de Lourtier (intempéries 2024) de CHF 570'000.-.



Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat général pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 25 mars 2025.

Fait à Val de Bagnes, le 24 janvier 2025

Le Conseil général

Conseil général

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch

